

Les crédits

Le G-7, qui bientôt se réunira à Halifax, confirme les appréhensions du Québec à l'effet de la volonté de centralisation du gouvernement central.

[Traduction]

M. Williams: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il me semble que les remarques de la députée tiennent du débat alors que nous en sommes à la période réservée aux questions et aux observations. Nous n'aurons pas tous la chance de poser des questions au président du Conseil du Trésor. Par conséquent, je demanderais à la députée de se limiter à faire des observations sur le discours du président du Conseil du Trésor et à lui poser une question.

• (1545)

Le vice-président: Je ne crois pas que le député ait été à la Chambre lorsque j'ai demandé s'il y avait des questions ou des observations. Comme personne ne s'est levé à ce moment-là, nous avons repris le débat. J'ai donc donné la parole à la députée pour qu'elle poursuive le débat.

M. Williams: Je suis désolé de ne pas avoir entendu cela, monsieur le Président.

[Français]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, malheureusement, mon honorable collègue ne peut pas me redonner l'élan que j'avais pris.

Le G-7 qui se réunit à Halifax nous confirme dans la crainte que nous avons de la volonté de centralisation du gouvernement fédéral. Le G-7, composé des pays les plus développés du monde, 1550 se préoccupe de l'éducation, du développement de l'emploi. Et nous comprenons que la tendance actuelle pour les pays centralisés est celle-là, et c'est la raison pour laquelle, nous, au Québec, disons qu'il nous faut contrôler ces crédits. Si nous parlons contre les crédits cet après-midi, c'est pour dire ici, dans la seule façon qui est possible à ce Parlement et sur le Budget, comme ce n'était pas possible lors de l'étude du projet de loi C-76, que quant à nous, en ce qui concerne le Québec en tout cas, peut-être que pour d'autres cela pourrait être la même chose, mais en ce qui concerne le Québec, les crédits qui sont là devraient être transférés au Québec sous forme de points d'impôt.

Pourquoi? Pour une plus grande efficacité. Si l'Association des manufacturiers, si les centrales syndicales parlent comme elles le font, c'est tout simplement parce que le Québec est un peuple, une nation qui a sa propre façon de se développer. C'est aussi un marché du travail distinct. Et dans cette mesure-là, la seule façon d'assurer l'efficacité de l'utilisation des deniers publics rares, en formation professionnelle, en développement des habiletés, en développement de l'emploi, dans les divers programmes d'employabilité c'est que ces programmes soient intégrés. Oui, le maître mot est «intégration».

Je vous ferais remarquer que le Comité du développement des ressources humaines s'est préoccupé pour l'ensemble du Canada de l'intégration. Et cette intégration, je pense qu'on la recherche et je comprends aussi qu'ailleurs au Canada cette intégration, on la pense efficace à partir d'Ottawa. Je respecte ce jugement parce qu'il fait suite à une histoire. Je soulève, cependant, que des marchés du travail différents vont devoir entraîner une intégration qui prend en compte ces marchés du travail différents. Mais

pour ce qui est du Québec, l'exigence de l'efficacité oblige à l'intégration de l'ensemble des programmes.

Récemment, la semaine dernière, la marche des femmes avec le nom évocateur de «Du pain et des roses», illustre la nécessité de politiques intégrées de formation professionnelle. Pourquoi? Les clientèles qui ont besoin de cette formation de programmes de développement d'emploi, de programmes de développement d'employabilité sont soit des prestataires d'aide sociale, soit des personnes qui n'ont jamais eu de prestations de quelque sorte, des femmes qui étaient à la maison et qui ont besoin de venir sur le marché du travail, des jeunes aussi ou d'autres personnes qui sont déjà prestataires de l'assurance-chômage. Or, du fait de la division actuelle des clientèles, à cause des problèmes de juridiction non résolus, et pour nous la seule façon de résoudre ces problèmes de juridiction, c'est que le Québec en ait le plein contrôle même si ailleurs au Canada ce serait qu'Ottawa en ait le plein contrôle.

• (1550)

La seule façon d'être efficace et d'assurer cette intégration, pour donner à ces personnes les services dont elles ont besoin, qu'elles soient prestataires d'aide sociale, d'assurance-chômage ou qu'elles n'aient jamais reçu aucune prestation, c'est d'avoir un système intégré. Or, dans l'état actuel des choses, cela n'est pas possible. Qui paie pour cela? Les honorables collègues d'en face? Nous? Non. C'est le monde ordinaire, celui qui a des besoins.

C'est pour cette raison que nous disons qu'il n'y a qu'une façon, dans ce secteur, de parler d'efficacité et c'est de convenir, comme l'ont fait des ministres libéraux fédéralistes au Québec, que la politique de développement de la main-d'oeuvre soit entre les mains du Québec et que les crédits s'y rapportant, ainsi que les points d'impôt, soient transférés au Québec.

Nous avons retrouvé le problème des clientèles qui tombent dans les interstices, dans les craques du système, avec le programme de Carrefour Jeunesse-Emploi. On se retrouvait avec différentes clientèles et le ministre a dû, suivant ses dires, mettre fin à la subvention. Cela n'a aucun sens. C'est aussi insensé que nous n'ayons pas réussi à présenter un amendement pour dire que ça et qu'il y ait un débat et un vote ici. Mais ça n'a pas de sens que nous soyons obligés de plaider à répétition, que nous soyons impuissants à prendre le contrôle de l'ensemble de ces deniers pour servir au mieux la population.

Je dois ajouter que dans le cadre du présent Budget, les sommes allouées au développement de l'emploi et de l'employabilité ont diminué. On peut contester le choix que les sommes qui aideront les personnes à retourner sur le marché du travail, si elles sont efficaces comme on le prétend, soient diminuées. On peut le contester.

On peut contester encore davantage que les sommes qui proviennent du Trésor soient de plus en plus remplacées par des sommes qui viennent de l'assurance-chômage. C'est inacceptable que la caisse d'assurance-chômage soit utilisée comme une vache à lait. Il est important de dire que ce ne sont pas tous les travailleurs qui paient de l'assurance-chômage. Ce sont ceux qui gagnent jusqu'à un plafond de 40 000 \$, je vérifierai. Si bien que quelqu'un qui fait des heures supplémentaires ne paie pas plus que le plafond et que l'employeur a intérêt, en conséquence, à embaucher des gens qui travailleront de longues heures.